



# PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

## Auvergne-Rhône-Alpes

### Fiche annexe n°08 - Economie de proximité

#### 1. Modalités de déclinaison du volet

##### **Etat des lieux**

Le secteur du commerce regroupe plus de 126 000 établissements. Ces établissements représentent environ 10% de la Valeur ajoutée brute produite en Région, soit 21 787M€. Ils emploient plus de 378 000 personnes. A ce secteur, doivent être ajoutés certains services dont l'hébergement et la restauration qui représentent plus de 23 000 établissements et emploient plus de 145 000 personnes.

En complément, la Région compte 194 397 entreprises artisanales qui emploient 311 065 salariés dans l'alimentation, la fabrication, le bâtiment et les services.

Les enjeux pour le commerce de proximité se situent à deux niveaux pour les 6 prochaines années :

##### ■ Economique :

La crise sanitaire a accentué les tendances rencontrées depuis plusieurs années : appétence pour la proximité (magasins et produits de provenance locale) et en même temps pour une consommation fortement accrue sur les sites de e-commerce sur internet. Par ailleurs, la nécessité pour les commerçants et artisans d'une agilité accrue de nouvelles techniques de vente, de maîtriser l'environnement numérique est confirmée autant dans la crise que dans la durée : pour se faire connaître, fidéliser, apporter du conseil à distance et développer de nouveaux canaux de commercialisation, apporter une offre commerciale distincte des canaux de la grande distribution et des plates formes internet.

Il s'agit donc d'être en mesure de relever le défi de la transformation numérique pour :

- Être visible et attractif, au-delà de son magasin et ce, pour tous les territoires du centre-ville au rural ;
- Encourager la consommation locale et d'armer les entreprises et les territoires pour prendre le tournant des nouveaux modes de distribution.

##### ■ Attractivité territoriale :

La redynamisation des centres bourgs et centres villes est un enjeu fondamental pour contribuer à l'attractivité d'un territoire. Elle repose sur les éléments suivants :

- La capacité à établir une stratégie globale, qui intègre les dynamiques économiques et qui les relie aux autres thématiques d'attractivité (culture, services, mobilité, logement, etc.) ;

- Un foncier commercial dynamique : la maîtrise du foncier commercial dans les polarités commerciales à enjeux (réduction de la vacance commerciale, remembrement des cellules par le public ou le privé, prise en compte des risques de friches commerciales de périphérie et la relocalisation de certaines galeries commerciales attenantes, maîtrise foncière de locaux commerciaux par les petites communes pour du commerce de première nécessité) ;
- Une distribution locale repensée au regard des changements de modes d'achat et de vente (circuits courts, marchés, E-Commerce, etc.) qui entraînent des transformations en matière de logistique urbaine, livraison, click and collect, nouvelles mobilités ;
- Un lien social à préserver : la vitalité des territoires ruraux repose notamment sur le maintien d'activités commerciales et artisanales essentielles. Pour autant les territoires urbains sont également concernés en raison de la crise sanitaire qui a entraîné des mesures (confinements, couvre-feux, fermetures administratives) qui ont affaibli une grande partie de l'économie de proximité. (En particulier pour les cafés, restaurants, hôtellerie, salles de spectacles...). Il s'agit non plus uniquement d'assurer une redynamisation des centres, mais de sauvegarder ces lieux d'activités et d'échanges indispensables pour maintenir le lien social.

L'accompagnement des entreprises sera engagé notamment par les chambres consulaires qui pourront accompagner les collectivités dans le cadre de partenariats de type "management de centre-ville" dans leur politique de modernisation des commerces des centres-villes ou centre-bourgs. Ce type d'animation a été développé à titre expérimental dans une quinzaine de territoires de la région et pourrait être déployé dans d'autres communes.

### **Objectifs poursuivis**

- Soutenir les investissements des commerçants et artisans de l'économie de proximité ;
- Accompagner les entreprises ayant subi d'importantes pertes de chiffre d'affaires, voire d'accompagner leur reprise ;
- Développer les usages numériques à la fois des entreprises individuelles et à la fois des solutions mutualisées par zones géographiques ou par secteurs d'activité, afin de s'adapter aux nouveaux modes de consommation ;
- Maintenir les centralités commerciales.

#### ■ Déclinaison – (principes d'intervention ou projets phares d'ores et déjà identifiés).

La Région pourra valoriser sa politique en faveur de l'économie de proximité. A titre d'exemple et sous réserve que les dispositifs soient reconduits dans le futur SRDEII :

- Aides aux entreprises du commerce et de l'artisanat pour soutenir les investissements des entreprises commerciales (en subvention et en ingénierie financière) ;
- Accompagnement conseil aux TPE (artisanat, commerce) ;
- plan E-commerce (solutions « Développer des outils de territoire pour le e-commerce », « Développer mon commerce en ligne ») ;
- aides aux collectivités pour « Aménager un premier ou dernier commerce » ; « Réhabiliter un local commercial en centre-ville » (dispositif à venir, prévu au plan de relance régional), ou « Dynamiser l'attractivité commerciale de centre-ville » (accompagnement du management de centre-ville, en complément des actions lancées dans les programmes Action Cœur de ville et Petite ville de demain) ; « dynamiser les marchés ».

Par ailleurs, les actions de développement économique d'initiative locale et structurantes pour un territoire pourront être analysées dans le cadre du « volet cohésion des territoires » du CPER, dans la limite d'un montant global de 27 M€.

## 2. Maquette détaillée du volet

ECONOMIE DE PROXIMITE	Crédits valorisés Région
	63 300 000 €
Soutenir investissements de commerçants artisans	21 000 000 €
Développer l'usage du numérique	21 600 000 €
Maintenir les centralités commerciales (investissement dans centre-ville centre bourg)	20 700 000 €